



Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'Océan indien et de l'Asie du sud-est

Distr. GENERAL

MT-IOSEA/SS.7/Doc. 6.0  
Point de l'ordre du jour 7a

1<sup>er</sup> Septembre 2014

SEPTIEME REUNION DES ETATS SIGNATAIRES  
Bonn, Allemagne, 8-11 septembre 2014

APERÇU GENERAL DE LA MISE EN OEUVRE DU  
MEMORANDUM D'ENTENTE DE L'IOSEA

SYNTHESE DES RAPPORTS NATIONAUX AU 21 JUILLET 2014

**Introduction**

Les Etats Signataires du *Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'Océan indien et de l'Asie du sud-est* sont incités à soumettre un rapport annuel décrivant leur mise en œuvre dudit Mémoire. Un formulaire standard de rapport et un dispositif de saisie du rapport en ligne (*Online Reporting Facility*) ont été développés afin de permettre aux Etats Signataires de soumettre leurs rapports par l'internet et de les réviser directement à leur guise lorsqu'ils acquièrent de nouvelles informations.

Le présent document s'appuie sur les analyses complètes, préparées en 2006, 2008 et 2011, des mesures mises en place par les gouvernements pour préserver les tortues marines et leurs habitats dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. La plupart des 35 Etats Signataires de l'IOSEA ont fourni des informations pour contribuer à l'analyse. Bien que ces rapports ne soient pas tous complets et que la qualité des informations fournies soit variable d'un pays à un autre, il est néanmoins possible d'obtenir une relativement bonne compréhension des forces et des faiblesses des rapports ainsi que de la mise en œuvre du Mémoire dans cette vaste région.

La valeur inhérente d'une analyse aussi détaillée est qu'elle permet d'aller très au-delà de l'exercice typique de rapporter pour le simple plaisir de l'information. Elle permet en effet d'établir un point de référence utile pour mesurer les progrès futurs et pour indiquer les domaines où peu de progrès dans la mise en œuvre ont été notés, et où il convient donc peut-être d'accorder plus d'attention en priorité. Tout aussi important, elle décrit des pratiques exemplaires susceptibles d'être étendues et reproduites dans d'autres pays où les ressources nécessaires et les conditions appropriées sont réunies. Ce rapport répond aussi à un besoin élémentaire d'échanger des informations sur ce qui a été réalisé et ce qui est en train d'être réalisé dans un certain nombre de domaines, dans le but d'éviter toute duplication inutile des efforts.

Par-dessus tout, l'ambition de ce document est d'aller au-delà de communiquer simplement sur des activités (*produits*), en se concentrant plutôt sur les conséquences des interventions conduites (*résultats*). Cela suppose d'utiliser une batterie de questions détaillées, car seul un sondage approfondi permet d'estimer fidèlement l'efficacité des efforts entrepris. En fin de compte, les questionnaires seront jugés non seulement sur les actions qu'ils auront conduites, mais aussi sur la réelle contribution de celles-ci à la survie à long terme des tortues marines et des habitats dont elles dépendent.

La conservation et la gestion des tortues marines ne relèvent clairement pas uniquement de la responsabilité des gouvernements. En effet, une grande partie du travail de terrain est mené par d'innombrables organisations non-gouvernementales dispersées à travers la région. Bien que certains de ces efforts soient pris en compte dans certains rapports nationaux, il est probable qu'un volume considérable de ces activités déterminantes ne soit pas fidèlement reflété dans ce processus de compte-rendu. Afin de compenser partiellement cette lacune, la Base de données de Projets de l'IOSEA,

accessible sur le site Internet de l'IOSEA ([www.ioseaturtles.org](http://www.ioseaturtles.org)), regroupe une mine d'informations sur plus de 130 projets entrepris dans une trentaine de pays de la région de l'IOSEA. Bien que le présent rapport n'ait pas tenté d'intégrer les informations relatives aux projets (provenant aussi bien de sources non-gouvernementales que gouvernementales), un passage en revue même succinct de cette base de données donne une idée claire de la portée de ces autres activités. Au fil du temps, il est à espérer que le MdE des tortues marines de l'IOSEA pourra servir à véhiculer une meilleure intégration de tous ces efforts précieux.

Le formulaire actuel de soumission des rapports est identique à celui utilisé en 2008 et en 2011. Conserver le même formulaire de base facilite la comparaison des résultats d'une période à une autre. Les grandes subdivisions du Plan de Conservation et de Gestion (à savoir, les six objectifs principaux et 24 programmes) ont été utilisées pour structurer la discussion dans l'analyse qui suit. De même que pour les réunions précédentes, des matrices codées par des couleurs ont été préparées afin d'illustrer les progrès accomplis dans la mise en œuvre, dans un format visuel facilement reconnaissable.

Ce document est divisé en trois sections. Après le sommaire exécutif, la première partie reprend les principales conclusions. La deuxième partie fournit des informations de fond plus détaillées à partir desquelles les conclusions sont tirées. Un index des mots clés communs est fourni afin de faciliter la navigation dans cette partie du document et d'identifier les questions d'intérêt particulier. La troisième partie comprend une description de la méthodologie employée et les critères de notation détaillés.

*Action requise* : Les Etats Signataires sont invités à faire usage de ce document pour identifier ceux des domaines de conservation et de gestion qui requièrent une discussion plus approfondie lors de la réunion, ultérieure à une action collective de suivi. Il est attendu que la discussion se concentre sur la première partie, qui comporte des questions de fond et des recommandations à considérer par considération des Etats Signataires, ainsi que des suggestions visant à améliorer l'exercice de saisie des rapports nationaux. Les participants sont également encouragés à lire les informations de fond plus détaillées fournies dans la Partie II.

## Sommaire exécutif

1. Depuis la Sixième Réunion des Etats Signataires, tenue en Janvier 2012, le nombre de membres du MdE de l'IOSEA a augmenté de six pays, portant le nombre total des Etats Membres à 35. Seuls quelques pays possédant des territoires côtiers importants au sein de la région de l'IOSEA ont encore à adhérer.

2. La qualité des rapports nationaux varie considérablement d'un Etat Signataire à l'autre, une douzaine de membres ayant rendu des rapports exhaustifs et considérablement détaillés, tandis que d'autres ont fourni des informations un peu moins complètes. L'Australie, la France et l'Afrique du Sud continuent à exceller dans leur mise en œuvre comme dans leur exercice de compte-rendu, suivis de près par un autre groupe de huit solides interprètes. La performance d'un troisième niveau de neuf pays est probablement meilleure que leurs rapports nationaux le suggèrent. Tous les États Signataires ont maintenant rendu disponible au moins une partie des informations sur la mise en œuvre, à l'exception de quatre qui ont encore à soumettre un rapport national complet. En termes de mise en œuvre globale, l'image prédominante qui se dégage est celle de bons progrès dans l'ensemble du spectre du Plan de Conservation de Gestion et de l'IOSEA (PCG ou CMP, en anglais). La matrice codée en couleurs en Annexe 1 donne une représentation visuelle de l'ampleur de ces progrès pour l'ensemble des membres.<sup>1</sup>

3. Une comparaison des résultats de 2014 et de 2011 montre des améliorations dans la mise en œuvre/dans l'exercice de compte-rendu pour 13 des 24 programmes du CMP de l'IOSEA, dont six progrès depuis 2011 jugés significatifs. Si l'on compare les résultats des Etats Membres individuellement, 25 des 33 Signataires (en 2008) ont amélioré leur mise en œuvre/ compte-rendu du CMP. Des améliorations dans cinq pays – République Unie de Tanzanie, Emirats Arabes Unis, Madagascar, Malaisie et Pakistan - sont à noter. Bien que la note moyenne pour les 24 programmes et les 35 Etats Signataires reste inchangée depuis 2011, cela peut s'expliquer en partie par l'adhésion relativement récente de l'Egypte et du Soudan, qui ont tous deux encore à soumettre leurs rapports. Lorsque ces quatre Signataires sont exclus de l'analyse, les progrès globaux apparaissent plutôt améliorés (avec une moyenne globale pour la totalité des programmes de 51, au lieu de 45); et 13 des programmes du CMP reflètent un "progrès bon ou très substantiel ", au lieu de huit actuellement.

4. En considérant les quatre sous-régions de l'IOSEA (ouest de l'Océan Indien, Nord-Ouest de l'Océan Indien, Nord de l'Océan Indien et Asie du Sud-Est+), on peut en outre définir des progrès dans le niveau de mise en œuvre / les rapports depuis 2011. Le groupe de l'Océan Indien occidental a continué de s'améliorer, et sa performance collective appartient maintenant fermement dans la catégorie des « bons progrès », avec tous sauf deux des pays membres atteignant la cote « bon progrès ou progrès très importants ». Une tendance positive similaire se retrouve dans le groupe Nord de l'Océan Indien, ce qui peut sans doute être attribué à d'importantes améliorations dans les rapports d'activités de quelques-uns de ses membres. Le groupe Asie du Sud-Est + atteint le même classement général que leurs voisins immédiatement à l'ouest. La quasi-totalité de ses pays membres ont démontré une amélioration dans la mise en œuvre / le compte-rendu, et le classement collectif aurait été encore plus élevé sans l'absence persistante d'un rapport de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En revanche, le niveau de mise en œuvre / compte-rendu au sein du groupe du Nord-Ouest de l'océan Indien semble assez stable depuis 2011, à l'exception notable des Emirats Arabes-Unis. Cela suggère une nécessité d'accorder plus d'attention au renforcement de la mise en œuvre et du processus de compte-rendu dans cette sous-région en particulier pour les prochaines années. De manière plus positive, la conclusion en 2014 d'un projet EWS-WWF consistant en quatre ans de suivi satellitaire a apporté de nombreuses informations sur les déplacements des tortues imbriquées dans la région du Golfe.

5. D'après leurs rapports, il est évident que les Etats Signataires ont une assez bonne connaissance de leurs ressources en tortues marines, qu'ils savent ce qu'ils doivent faire pour les conserver, qu'ils ont

---

<sup>1</sup> Il convient de noter que l'analyse suivante ne se réfère pas aux informations substantielles contenues dans la Facilité des rapports online de l'IOSEA portant sur les espèces, les habitats, les menaces et les mesures atténuantes. Ces données basées sur les sites font l'objet de considérations séparées que l'on peut voir dans le document MT-IOSEA/SS.7/Doc.6.1.

identifié un certain nombre de programmes / activités conduites, et qu'ils savent quelles agences sont ou devraient être impliquées. De nombreux pays accorderaient une importance accrue à la conservation des tortues vertes et imbriquées, tandis que les espèces moins communes - telles que les tortues luth, olivâtre et caouanne - figureraient en tête des priorités d'un groupe plus restreint d'Etats Signataires.

6. Les Signataires ont fourni une bonne description des approches “meilleures pratiques” qu'ils ont adoptées afin de réduire les menaces posées aux tortues marines et à leurs habitats. Beaucoup ont progressé depuis 2011 pour ce qui est de lister des études socio-économiques sur la relation entre les utilisateurs des ressources et les populations de tortues avec lesquels ils interagissent, et de mettre en place des mesures pour contrer les incitations économiques négatives qui contribuent à la mortalité des tortues. Un nombre accru d'initiatives prises pour identifier et faciliter une gamme de moyens alternatifs de subsistance a été reporté, même si celles-ci n'ont pas été décrites de façon suffisamment détaillée pour évaluer leur efficacité.

7. Des progrès substantiels ont été accomplis dans la déclaration des pêcheries pouvant potentiellement interagir avec les tortues, notamment les chaluts à crevettes, filets maillants et palangres, ainsi que des mesures adoptées pour réduire la capture et la mortalité accidentelle. La plupart des Signataires ont entrepris d'intéressantes activités de recherche et de développement pour supporter la réduction de la capture accessoire, bien qu'une grande partie d'entre elles semblent avoir été conduites sans garder à l'esprit une perspective régionale plus large. Les Signataires sont allés plus loin dans l'identification des pratiques de pêche illégales impactant les tortues, allant de la prise directe illégale (souvent par des navires étrangers) à l'utilisation d'équipements interdits et de méthodes de pêche destructrices.

8. Les rapports des Signataires dressent un portrait collectif des grandes utilisations économiques de tortues marines, la plus répandue restant la consommation de la viande, suivie de la consommation d'œufs, des avantages liés à l'éco-tourisme, la signification culturelle/traditionnelle et l'utilisation de la carapace. Pratiquement tous les pays ont adopté des lois visant à interdire la prise directe ainsi que le commerce intérieur des tortues et produits dérivés, même si beaucoup sont confrontés à l'énigme d'une consommation traditionnelle persistante de viande et d'œufs.

9. Presque tous les États Signataires ont une série de mesures en place pour minimiser ou réduire la mortalité des œufs, des nouveau-nés et des femelles en pondaison. Celles-ci incluent des programmes de surveillance, d'importantes activités d'éducation/sensibilisation, des régulations côtières d'enlèvement des débris et de nettoyage des plages, tous considérés par les États Signataires comme relativement efficace.

10. La plupart des Signataires se sont engagés dans des travaux de recherche et de suivi de leurs populations de tortues (certains mettant en avant des programmes de plusieurs décennies), avec des avancées spectaculaires accomplies ces dernières années pour développer des techniques de marquage de nageoires et de suivi satellitaire, aidant à élucider les voies de migration; ainsi que de caractérisation de l'identité génétique de leurs populations de tortues. Les États Signataires sont invités à alimenter et à faire usage de la [Métabase de données de Suivi Satellitaire de l'IOSEA](#) ainsi que de la [Base de Données Internationale de Marqueurs de nageoires de l'IOSEA](#) nouvellement lancée pour regrouper et partager leurs intéressantes découvertes. Certains de ces travaux en cours sont reflétés dans des listes extensives de références bibliographiques, allant de journaux évalués par les pairs à des rapports internes et à des actes de colloque. De nombreux sites où du suivi à long terme a eu lieu pourraient constituer des plages de ponte répertoriées et bénéficieraient d'une reconnaissance internationale supplémentaire en vertu de leur inclusion dans le nouveau [Réseau de Sites de l'IOSEA](#).

11. Comme les années précédentes, les pays ont bien priorisé leurs activités nationales de conservation et de gestion, et bien identifié les questions pour lesquelles une coopération internationale est considérée comme essentielle. Celles-ci comprennent notamment la recherche coopérative dans plusieurs domaines spécialisés, la pêche illégale / l'application des lois dans les eaux territoriales, la formation / le développement des capacités, les déversements d'hydrocarbures, la pollution et les débris marins. Au moins une douzaine d'Etats Signataires ont élaboré des plans d'action nationaux et de nombreux autres œuvrent à atteindre cet objectif. Beaucoup offrent de brefs aperçus de l'efficacité ou non des politiques et des lois nationales.

12. Bien que les progrès réels accomplis dans chacun des programmes du Plan de Conservation et de Gestion de l'IOSEA soient certainement sous-déclarés, des faiblesses dans la mise en œuvre sont probablement aussi à déplorer. Des lacunes persistent dans plusieurs programmes essentiels. Bien que déjà considérablement améliorés, les domaines de la documentation, la mise en œuvre et la coordination des mesures visant à réduire les captures accidentelles et la mortalité nécessitent d'être encore améliorés – y compris via plus d'expérimentations sur les combinaisons appropriées d'ergonomie des hameçons, d'appâts, de spécifications relatives aux équipements, et de pratiques de pêche.

13. Seuls quelques États Signataires semblent avoir des mesures en place pour protéger les habitats critiques en-dehors des zones protégées établies, et peu d'information suggère que ces habitats ont déjà été clairement identifiés. Un peu plus de la moitié des Signataires sont engagés dans des activités de suivi et de restauration des herbiers marins. Toutes les sous-régions pourraient bénéficier de plus d'actions de gestion coopérative, d'une standardisation/harmonisation de la collecte de données, et d'un échange plus systématique d'informations techniques entre les États Signataires.

14. Il reste encore à la plupart des États Signataires à articuler pertinemment leurs besoins en ressources et mobiliser celles-ci, aussi bien en ce qui concerne la mise en œuvre à l'échelle nationale que la coordination globale de l'IOSEA. Le financement adéquat des programmes nationaux de conservation des tortues marines et le financement institutionnel de l'IOSEA restent un important défi, mais là encore, des progrès ont été réalisés depuis 2011 - avec un plus grand nombre de pays partageant maintenant les coûts opérationnels aux côtés de donateurs traditionnels, dont les contributions volontaires ont assuré le maintien de l'IOSEA depuis son établissement. Des progrès dans le développement de partenariats avec les universités, les organisations compétentes et les institutions de recherche à l'échelle nationale et / ou internationale sont également à saluer. Un fil conducteur de tous les programmes du Plan de Conservation et de Gestion est la nécessité de renforcer la coopération entre les États Signataires, ce qui, bien sûr, est la raison d'être du Mémorandum d'Entente de l'IOSEA.

15. En conclusion, il faut noter que, pour ce qui concerne l'évaluation des progrès de mise en œuvre, la valeur de la présente analyse est limitée à la qualité des questions posées dans le formulaire de rapport en ligne ainsi qu'à celle des réponses fournies par les États Signataires. Néanmoins, ce que l'IOSEA est en mesure de dire à propos de la performance de ses pays membres est tout à fait remarquable, grâce à l'important investissement en efforts de toutes les parties concernées. Bien entendu, la question qui nous préoccupe est la suivante: dans quelle mesure les progrès accomplis dans la mise en œuvre du MdE sur les tortues marines de l'IOSEA se traduisent en termes de stabilisation ou d'augmentation des populations de tortues marines? L'exercice de quantification de ces tendances dépend dans une large mesure des organisations partenaires qui disposent de l'expertise scientifique et des processus reconnus d'évaluation nécessaires. La possession de telles informations nous donnerait une compréhension encore plus approfondie des progrès réalisés à ce jour vers l'objectif de conservation des tortues marines de la région de l'IOSEA.

## Partie I: Résumé des principales conclusions, suggestions d'amélioration du processus de report en ligne, questions/recommandations à l'attention des États Signataires

| Résumé des principales conclusions, par objectif <sup>1</sup>   | Références des paragraphes en Partie II | Suggestions d'amélioration de l'exercice de report en ligne | Questions/recommandations à l'attention des États Signataires   |
|---|---|---|---|
| <p><b>Objectif I: Réduire les causes directes et indirectes de la mortalité des tortues marines</b></p> <p><i>Approches/protocoles exemplaires</i></p> <p>1. Les initiatives remarquables de conservation des tortues marines qui ont été détaillées comprennent: le plan national complet de réhabilitation des tortues de l'<b>Australie</b> (2003), son processus bio-régional de planification, un large partenariat avec les communautés autochtones, ainsi que des projets de recherche et de conservation de grande envergure impliquant différents niveaux d'organisations gouvernementales et non gouvernementales; le programme du <b>Cambodge</b> pour favoriser la coopération avec les communautés pratiquant la pêche côtière; le centre d'information du public d'excellence de la <b>France</b>, et diverses activités de sensibilisation et collaborations fructueuses avec les pêcheurs locaux; le réseau national des tortues marines de l'Inde et son Consortium de Conservation des Ressources Marines; la stratégie nationale inclusive de conservation et de gestion des tortues de mer du <b>Kenya</b> (2011-2015); l'invocation par le <b>Madagascar</b> de codes sociaux traditionnels (accords communautaires) et son utilisation d'incitations financières; les accords communautaires de conservation, le Programme National de Gestion Intégrée des Zones Côtières, et le système de collecte de données des <b>Philippines</b>; la participation des parties prenantes dans le réseau de conservation et de surveillance à l'échelle nationale des <b>Seychelles</b>; le programme de suivi des tortues et le régime de législation et de gestion intégrée des zones côtières de l'<b>Afrique du Sud</b>; les approches communautaires de surveillance et de conservation en <b>Tanzanie</b>; les protocoles standardisés de surveillance des zones de nidification et d'alimentation, les initiatives d'atténuation de la pollution lumineuse et de réduction des prises accidentelles, ainsi que les passages en revue de l'état des espèces et les plans de réhabilitation des États-Unis; et la participation des communautés locales du <b>Viet Nam</b> dans le suivi des plages de ponte et dans les initiatives de sensibilisation / d'éducation.</p> | 2                                       |   | Les États Signataires mentionnés et ceux concernés par des approches exemplaires à partager pourraient envisager de rédiger des descriptions plus détaillées de une ou deux pages chacune, qui pourraient être regroupées dans un ouvrage collectif unique. |

<sup>1</sup> Remarque: Dans la première partie, toutes les références aux "États Signataires" renvoient aux États Signataires qui ont de fait répondu à une question particulière, sauf indication contraire.

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <p><b><i>Etudes socio-économiques</i></b></p> <p>2. Environ les trois-quarts des États Signataires mentionnent des études ou des activités socio-économiques menées au sein des communautés qui interagissent avec les tortues marines et leurs habitats. Parmi celles-ci: des financements en support à l'élaboration d'approches communautaires pour la gestion des tortues en <b>Australie</b>; des initiatives d'écotourisme réussies entreprises par une association locale aux <b>Comores</b>; des partenariats scientifiques avec les pêcheurs à la palangre, et des enquêtes participatives sur la pollution lumineuse en <b>France</b>; des études récemment publiées sur les interactions homme-tortue en <b>Inde</b>; une proposition en cours d'évaluation pour enquêter sur les aspects économiques de l'utilisation et de la conservation des tortues marines en <b>Jordanie</b>; de nombreuses enquêtes sur la perception du public et la valorisation de la biodiversité au <b>Kenya</b>; plusieurs études sur l'importance sociale et traditionnelle des tortues marines aux yeux des communautés locales au <b>Madagascar</b>; un aperçu des interactions entre tortues marines et pêcheries au <b>Myanmar</b>; une évaluation du commerce des produits issus de tortues marines au <b>Mozambique</b>, menée en 2005; des études récentes conduites au <b>Pakistan</b> sur la dépendance des communautés côtières envers les écosystèmes marins; une évaluation désormais historique du sanctuaire des Iles aux Tortues aux <b>Philippines</b>, réalisée en 1998; des études menées aux <b>Seychelles</b> dans le début des années 2000 pour évaluer les attitudes du public envers la conservation des tortues ainsi que l'importance socio-économique des ressources marines; une étude de 2007 sur les interactions entre la pêche artisanale et les tortues de mer en <b>Thaïlande</b>; des études socio-économiques récentes impliquant les parties prenantes au sein des zones marines protégées des <b>E.A.U.</b>; de nombreuses études participatives en <b>Tanzanie</b> portant sur l'utilisation des ressources; et les travaux de recherche conduits par les <b>États-Unis</b> entre 2004 et 2008 sur l'économie de la conservation de la tortue luth du Pacifique, ainsi que sur les interactions des tortues de mer avec les pêcheries côtières.</p> | 3 |  | Comme demandé par la SS6 de l'IOSEA, le Secrétariat a compilé et distribué un compte-rendu des études et des activités socio-économiques. Voir Doc. 10.3, qui mérite un examen plus approfondi et un suivi lors de la réunion.            |
| <p><b><i>Incitations économiques négatives</i></b></p> <p>3. Plus de deux-tiers des États Signataires ont identifié diverses incitations négatives qui contribuent à la mortalité des tortues – la facilité d'accès à la ressource, de faibles sanctions contre la pêche illégale, des prix relativement élevés pour les tortues et un manque d'alternatives bon marché figurant parmi les plus communes. D'autres incitations négatives incluent: les activités légales et illégales de développement côtier, le tourisme incontrôlé, la migration humaine vers les zones côtières, les incitations à poursuivre ou à développer des formes nuisibles de pêche, les marchés noirs, et la pauvreté/les besoins nutritionnels de base, etc. Les mesures prises pour étudier et corriger ces diverses incitations économiques négatives comprennent: le partenariat de l'Australie avec les communautés autochtones pour mieux gérer</p>  | 4 | Bien que la saisie des rapports pour cette section se soit nettement améliorée, des descriptions plus détaillées par les États Signataires des approches pratiques qui ont démontré un certain | Il pourrait être envisagé d'approfondir cette évaluation sommaire des incitations indésirables en initiant un projet qui mènerait une analyse plus détaillée pays par pays, et tenterait de faire ressortir des solutions reproductibles. |

|   |              |   |   |
|---|--------------|---|---|
| <p>l'exploitation durable des tortues marines; les tentatives du Bahreïn de réduire sa flotte de chalutiers pêchant la crevette; les restrictions s'appliquant sur les travaux de constructions liés au tourisme dans les zones sensibles au Bangladesh; la vente de viande alternative à bas prix en France; les efforts de l'Iran pour utiliser des édits religieux visant à dissuader la consommation d'œufs et de viande de tortues; les systèmes d'incitation financière et de compensation au Kenya, au Madagascar et au Mozambique; les programmes de moyens de subsistance alternatifs au Pakistan, aux Philippines, en Tanzanie et au Viet Nam; le développement du tourisme lié aux tortues aux Comores, en Indonésie, aux Seychelles et au Sri Lanka; la création de Fonds Fiduciaires de Conservation aux Seychelles; le programme de moyens de subsistance durables et les restrictions bien appliquées sur le développement des zones côtières de l'Afrique du Sud; et divers autres programmes pour impliquer les communautés dans les activités d'écotourisme et la protection des nids.</p>  |              | <p>succès seraient bénéfiques, en tant qu'exemples de bonnes pratiques pouvant être considérés pour adaptation / adoption ailleurs.</p>   |   |
| <p><b><i>Interactions avec les pêcheries</i></b></p> <p>4. Les pêcheries décrites en détail comprennent: les chaluts à crevettes, les filets maillants fixes, les dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés, les sennes tournantes, les palangres, les filets dérivants et autres engins de pêches divers. Il y a eu une amélioration constante du niveau de détail fourni pour toutes les pêcheries, mais certains aspects pourraient être approfondis plus encore. La pêche à la palangre, au filet maillant et au chalut pour les crevettes serait en fonctionnement dans 93, 86, et 72 pour cent, respectivement, des Signataires, et le niveau d'effort est signalé comme « modérée à relativement élevé » dans environ 50 pour cent de ces pays. Les chalutiers à crevettes sont signalés par neuf États Signataires comme ayant un impact « relativement élevé ». Les filets maillants sont rapportés par 15 États Signataires comme ayant un impact «modéré à relativement élevé" (avec l'Iran, le Kenya et la Tanzanie signalant un problème particulièrement préoccupant). Le nombre de Signataires rapportant une incidence « modérée à relativement élevée » des palangriers est un peu plus faible (notamment le Cambodge, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, et les États-Unis). Plus d'un tiers des Signataires indiquent des impacts «inconnus» pour ce qui est des palangriers. D'autres pêcheries, telles que les sennes coulissantes et les DCP, sont généralement citées comme ayant relativement moins d'impact sur les tortues marines.</p> | <p>5 – 8</p> | <p>Bien que le report d'information ait été renforcé dans certains pays, il peut encore être amélioré (par exemple en fournissant des données sur l'ampleur de la pêche, sur la couverture opérationnelle et sur les interactions avec les tortues, etc.)</p> | <p>Ces résultats suggèrent-ils un besoin d'évaluer plus en profondeur certaines pêcheries dans certains pays?</p> <p>Certains États Signataires ou organisations partenaires seraient-ils en mesure de contribuer à une évaluation globale de la mise en œuvre des DCP dans la région de l'IOSEA?</p> |

|   |               |   |   |
|---|---------------|---|---|
| <p>5. Environ les trois-quarts des Signataires citent des exemples spécifiques de pêche illégale dans la région de l'IOSEA qui pourrait impacter les tortues marines. Plus d'informations sur les activités de pêche étrangère illégale est désormais disponible, avec de nouvelles données fournies par le Bangladesh, les Comores, l'Inde et le Madagascar ; s'ajoutant à une longue liste de pays qui avaient déjà rendu des comptes à ce sujet. Les exemples incluent la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN), le chalutage, la pêche à la palangre et l'utilisation illégales de filets maillants et de sennes tournantes; la pêche hors-saison; le manque d'application des lois nationales envers les braconniers étrangers; et l'utilisation continuelle d'explosifs et d'autres méthodes de pêche destructrices.</p>  | 9             |   | Comme demandé par la SS6 de l'IOSEA, le Secrétariat a élaboré un document qui donne un aperçu de l'ampleur du problème de la pêche illégale pour les tortues marines. Voir Doc. 10.1, qui mérite un examen plus approfondi et un suivi lors de la réunion.  |
| <p><b><i>Réduction de la capture et de la mortalité accidentelles</i></b></p> <p>6. À quelques exceptions près, les rapports faits des méthodes de minimisation de la capture et de la mortalité des tortues marines ont été continuellement améliorés, mais la mise en œuvre semble rester faible dans certains domaines. Vingt-deux Signataires ont initié des programmes de formation pour la manipulation adéquate des tortues capturées accidentellement, avec l'Australie, le Bangladesh, la France, l'Indonésie, le Kenya, le Myanmar, la Tanzanie et les États-Unis fournissant des explications. Environ seulement un tiers des Signataires ont lancé des programmes exigeant l'utilisation de dispositifs qui permettent l'évasion des tortues marines. Cependant, le succès de la mise en œuvre varie et de nombreux pays rapportent sur la réticence des pêcheurs à installer des DET. Pour la plupart des Signataires, soit ils n'ont pas actuellement en place des mesures pour éviter l'encerclement, soit l'application de telles mesures ne serait pas garantie. Quelques Signataires rapportent sur leur expérience avec la technologie adéquate et des formations de sensibilisation.</p> <p>7. Plus d'un tiers des Signataires ont étudié les combinaisons appropriées de designs d'hameçons, de type d'appât, de spécifications des engins et de pratiques de pêche en tant que moyens d'atténuer les prises accidentelles de tortues marines. Environ deux-tiers des Signataires exercent un contrôle spatial et temporel des activités de pêche, et un pourcentage comparable gèrent l'intensité des efforts de pêche. Toutefois, plusieurs pays soulignent que ces contrôles sont principalement orientés vers la gestion des pêches et ne sont pas spécifiquement destinés à répondre au problème de la capture accidentelle. Seuls cinq Signataires signalent la mise en œuvre de programmes de rétention et de recyclage de filets, l'Australie donnant un exemple louable. Deux-tiers des Signataires échangent des informations et de l'assistance technique à l'international dans le domaine de l'atténuation des prises accidentelles; mais beaucoup de ces activités ne sont pas récentes. Plus de la moitié des États Signataires ont une</p> | 10 – 16<br>21 | Il serait utile que tous les répondants fournissent plus de détails sur leur contrôle spatial et temporel des activités de pêche pour obtenir une image plus claire de la façon dont celles-ci peuvent influencer sur la répartition des tortues et leur comportement migratoire. | La plupart des activités ont été signalées sommairement et semblent avoir été menées de manière isolée, alors qu'un effort plus concerté et plus coordonné (au moins à un niveau sous-régional, comme cela se pratique dans une certaine mesure en Asie du Sud-Est) pourrait donner de meilleurs résultats et bénéficier d'économies d'échelle. |

|   |                |  |  |
|---|----------------|--|--|
| <p>certaines formes d'interdiction législative d'utilisation des filets maillants dérivants à grande échelle dans les eaux nationales et certains ont des programmes institués de conversion; ou bien de tels filets ne sont pas utilisés dans les eaux territoriales de quelque manière que ce soit. La mise en application pratique des mesures législatives qui sont déjà en place semble moins claire.</p>  |                |  |  |
| <p>8. Il y a un compte-rendu et une mise en œuvre substantiels des autres programmes liés à la pêche qui peuvent contribuer à minimiser la capture accidentelle et la mortalité des tortues marines. D'autres améliorations ont été constatées depuis 2011. Bien plus de la moitié des Signataires ont un quelconque programme d'observateurs à bord et beaucoup fournissent des descriptions informatives. Près de 60% déclarent l'utilisation de systèmes de surveillance des navires. La plupart des Signataires ont des systèmes en place pour inspecter les ports et les sites de débarquement, mais beaucoup moins s'appliquent en mer. Bien que ces inspections aient probablement un autre objectif initial, elles offrent le potentiel d'accorder une plus grande attention aux prises accidentelles de tortues, par un renforcement de la coopération et de la formation. Environ 90% des Signataires ont organisé une formation pour les pêcheurs et/ou ont produit une variété de supports pédagogiques d'information (l'Australie donne un compte-rendu particulièrement détaillé). En revanche, seulement 60% des Signataires indiquent qu'ils examinent et évaluent périodiquement ces différentes mesures et programmes d'atténuation au vu de leur efficacité.</p>   | <p>16 – 17</p> | <p>Dans la plupart des cas, il serait utile que ces descriptions soient plus encore élaborées, pour donner une meilleure idée de ce qui a été fait et de ce qui est prévu à l'avenir, en vue d'éviter la duplication des efforts et peut-être d'identifier les domaines où des initiatives conjointes pourraient être développées.</p> |  |
| <p><b>Recherche et développement</b></p> <p>9. La plupart des États Signataires signalent des activités de recherche et de développement intéressants contribuant à la réduction des captures accidentelles. L'<b>Australie</b> poursuit ses recherches sur des DET plus efficaces, et a entrepris des évaluations des risques écologiques de la pêche sur l'écosystème marin. Le <b>Bahreïn</b> exige des pêcheurs de crevettes qu'ils signalent les cas de prises accidentelles de tortues; et les ONG au <b>Bangladesh</b> ont constitué des registres de mortalité depuis 1996. Des enquêtes ont été menées près des sites de nidification des tortues au <b>Cambodge</b>. Le Ministère de la Pêche de l'<b>Érythrée</b> dispose de 10 ans de données détaillées sur les tortues capturées accidentellement; la <b>France</b> a mis en place des programmes de collecte de données pour la capture accidentelle de tortues; tandis que deux instituts <b>indiens</b> sont chargés de surveiller les prises accidentelles dans diverses pêcheries. L'<b>Indonésie</b> a mené des entretiens avec les pêcheurs sur les palangriers et les chaluts à crevettes, et conduit actuellement des expériences avec des hameçons circulaires et des DET. Le <b>Madagascar</b> a mené des travaux de recherche visant à déterminer les spécifications les plus appropriées pour les DET utilisés par les chalutiers crevettiers. Le <b>Mozambique</b> a évalué l'impact de la crevette</p> | <p>18-19</p>   |  |  |

|   |    |  |   |
|---|----|--|---|
| <p>au chalut et de la senne de plage sur les tortues marines; tandis que les <b>Philippines</b> mènent des travaux de recherche sur les hameçons circulaires et en J, et recueillent des données sur les captures accidentelles des divers engins de pêche côtière; et le <b>Pakistan</b> collecte en ce moment des données au moyen d'enquêtes effectuées avec la FAO sur les prises accidentelles. Les flottes françaises et espagnoles opérant autour des <b>Seychelles</b> travaillent sur de nouveaux designs de DCP dérivants à même de réduire les prises accidentelles. L'<b>Afrique du Sud</b> est engagée dans l'expérimentation de la pêche à la ligne et au tambour et des hameçons circulaires sur certains palangriers, et dans l'examen des impacts du chalutage à la crevette sur les prises accidentelles de tortues luths. Des études menées en <b>Tanzanie</b> confirment que les filets maillants constituent une menace importante pour les tortues vertes. Le Service National des Pêcheries Marines des <b>États-Unis</b> possède quelques programmes qui contribuent à la recherche et au développement de dispositifs de réduction des prises accidentelles pour les tortues marines. Enfin, le <b>Viet Nam</b> a lancé un projet en deux phases sur les interactions des tortues marines avec ses pêcheries.</p>          |    |  |   |
| <p><b>Utilisations économiques et valeurs culturelles</b></p> <p>10. Presque tous les États Signataires énumèrent un certain nombre d'utilisations économiques et de valeurs culturelles inhérentes aux tortues marines, la consommation de viande étant la plus répandue (75%), suivie de la consommation d'œufs (65%), des avantages apportés par l'éco-tourisme (60%), de l'importance culturelle/traditionnelle (45%), et de l'utilisation de la carapace (40%). La consommation de viande est classée comme étant de prévalence «modérée à élevée» par neuf Signataires. La consommation d'œufs est signalée comme étant «élevée» par deux Signataires et «modérée» par huit d'entre eux (une augmentation de 15% depuis 2011). L'utilisation consumériste de carapaces et de graisse de tortue n'est rapportée que dans une douzaine d'États Signataires, et à des niveaux faibles dans la plupart des cas – à l'exception des Seychelles et du Mozambique qui rapportent des niveaux plus élevés. Un nombre étonnamment faible de pays fournissent des descriptions de programmes d'éco-tourisme centrés sur les tortues marines, même si cette activité est très répandue. Quelques exemples intéressants d'utilisation de tortues dans la médecine traditionnelle, ainsi que de signification culturelle/traditionnelle, sont fournis.</p> | 22 |  | <p>Devrait-il être une priorité pour les États Signataires d'essayer d'obtenir une meilleure idée de l'impact de la consommation de viande et d'œufs sur leurs populations de tortues?</p> <p>Quelles sont les informations déjà disponibles qui pourraient contribuer à une évaluation plus large, par unité de gestion?</p> |
| <p><b>Capture directe et commerce intérieur</b></p> <p>11. La quasi-totalité des 31 États Signataires ont adopté des lois visant à interdire la capture directe et le commerce intérieur des tortues marines et de leurs viandes, œufs, parties et produits – de manière explicite ou implicite. Beaucoup fournissent des descriptions détaillées</p>   | 21 |  | <p>Si possible, les États Signataires devraient fournir au Secrétariat des</p>  |

|  |                |  |  |
|--|----------------|--|--|
| <p>des dispositions et des sanctions s'appliquant en cas d'infraction. En dépit de ces dispositions législatives, la consommation traditionnelle de viande et/ou d'œufs de tortue se produit dans environ 75% des États Signataires; et est signalée comme étant «modérée à élevée» dans environ 40% des cas. Seuls le Bahreïn, la Jordanie, la Malaisie, le Pakistan, les E.A.U, le Royaume-Uni et les États-Unis ne signalent aucune capture traditionnelle des tortues pour la viande.</p>  |                |  | <p>copies papier ou électroniques des sections pertinentes de leur droit interne, à des fins de référencement.</p> |
| <p>12. Plus de 80% des États Signataires ont établi des programmes nationaux de gestion prévoyant des limitations des niveaux de capture intentionnelle. L'<b>Australie</b> est en cours de développement d'un effort national pour une gestion durable de la capture de tortues. Les <b>Comores</b> déploient des éco-gardes qui informent et mènent des enquêtes sur les plages de nidification avec le soutien des associations locales. La <b>France</b> utilise une combinaison d'actions éducatives et de mise en œuvre. L'<b>Indonésie</b> rapporte sur ses efforts visant à éradiquer l'exploitation, à réduire les ventes au détail, et à convertir les concessionnaires d'œufs récoltés vers des sources de revenus alternatives. L'<b>Iran</b> mène des programmes de gestion spécifiques de ses sites. Le <b>Madagascar</b> a récemment publié un décret régional pour lutter contre le trafic de tortues. Des zones protégées ont été établies en <b>Malaisie</b>, où la collecte des œufs est interdite. La récolte d'œufs et la capture de tortues vivantes sont interdites sur 13 îles régulièrement surveillées aux <b>Maldives</b>. Le <b>Mozambique</b> a mis en œuvre des campagnes de sensibilisation visant à réduire les impacts du tourisme côtier ainsi que le commerce illégal. Aux <b>Philippines</b>, une ordonnance administrative prévoit la conservation d'un certain pourcentage des œufs prélevés dans les îles des Tortues. Les <b>Seychelles</b> fournissent des informations sur les régimes successifs de gestion depuis plus de 100 ans, notant que les aires protégées se sont révélées plus efficaces que les réglementations «sélectives». L'<b>Afrique du Sud</b> dispose d'un programme de surveillance des tortues et de contrôle de ses frontières qui permet une lutte efficace contre le commerce illégal. Les anciens collectionneurs d'œufs au <b>Sri Lanka</b> sont employés comme protecteurs des nids de tortues. Des groupes de villageois en <b>Thaïlande</b> sont impliqués dans des activités de surveillance et de conservation. En <b>Tanzanie</b>, les communautés locales sont impliquées dans la protection des nids, le suivi, la collecte de données, la sensibilisation et l'écotourisme. Seuls quelques États Signataires ont conclu des accords de gestion avec d'autres États concernés pour la définition de niveaux durables de récolte traditionnelle des tortues marines.</p> | <p>24 – 25</p> |  |  |
| <p><i>Gestion des plages de ponte</i></p> <p>13. Presque tous les États Signataires ont une série de mesures en place pour minimiser ou réduire la mortalité des nouveau-nés, des œufs et des femelles nicheuses. Environ 90% ont des</p>  | <p>26</p>      | <p>D'une manière générale, les rapports nationaux seraient beaucoup plus</p> | <p>La question de l'atténuation de la pollution lumineuse, qui n'a pas été traitée en</p>                          |

|   |                |   |   |
|---|----------------|---|---|
| <p>programmes de surveillance. L'enlèvement des débris et les opérations de nettoyage sont pratiqués sur les plages dans presque autant d'États Signataires, mais dans de nombreux cas, la fréquence et la portée de ces activités apparaissent limitées. Environ 90% ont en place des programmes d'éducation/de sensibilisation, tandis que plus de 80% ont des règlements sur l'emplacement et la conception des bâtiments et travaillent à réduire la pollution lumineuse. Près de 60% des Signataires utilisent la relocalisation des œufs et les écloséries en tant qu'outils de gestion; tandis que le contrôle des prédateurs et la restriction de l'accès des véhicules sont pratiqués dans 60 et 75%, respectivement. La re-végétation des dunes frontales est maintenant pratiquée dans un peu plus de la moitié des Signataires.</p>   |                | <p>instructifs si les descriptions d'activités particulières venaient à être approfondies.</p>  | <p>profondeur par l'IOSEA, mérite une plus grande attention de la part des États Signataires. Un atelier spécial sur ce sujet est prévu. (Voir annexe).</p>   |
| <p>14. Les États Signataires offrent des auto-évaluations subjectives de l'efficacité de leurs mesures de gestion, ce qui leur donne l'occasion d'identifier et de décrire certains programmes particulièrement efficaces; et d'attirer l'attention sur certains éléments nécessitant une amélioration ou peut-être une aide externe. Les programmes de surveillance et d'éducation sont considérés comme relativement efficaces par environ deux-tiers des pays; en contraste avec les efforts dans les domaines de la lutte contre les prédateurs et de la re-végétation des habitats, qui reçoivent une note favorable par guère plus d'un tiers des répondants. Plus des trois-quarts des États Signataires indiquent qu'ils ont entrepris une évaluation récente de l'efficacité de leurs programmes de gestion des nids et des plages; mais la question a peut-être été mal interprétée. Un nombre important semble ne pas avoir intégré cet important processus d'examen dans leurs efforts nationaux de conservation des tortues marines.</p>   | <p>27 – 29</p> | <p>Les pays comportant plusieurs juridictions pourraient trouver utile/nécessaire d'utiliser des «boîtes de commentaires» pour élaborer ou affiner leurs réponses en vue de refléter toute différence infranationale.</p>                                   | <p>L'assemblée réunie souhaitera peut-être examiner si les programmes de gestion sont soumis à un examen critique afin de déterminer s'ils ont un effet positif sur la conservation et la réhabilitation des populations de tortues, en fonction de certains critères de réussite mesurables.</p> |
| <p><b>Objectif II: Protéger, conserver et réhabiliter les habitats des tortues marines</b></p> <p><i>Habitats critiques situés à l'extérieur des zones protégées établies</i></p> <p>15. Seuls quelques États Signataires semblent avoir des mesures en place pour protéger les habitats essentiels en-dehors des zones protégées établies, et peu d'information donne à penser que ces habitats ont été clairement identifiés. En Australie, les mesures sont centrées sur des approches communautaires de gestion durable. La France a adopté une série de mesures comprenant la sensibilisation du public, des dispositions en matière de planification des travaux de construction, et d'autres mesures réglementaires. L'Inde déclare certaines de ses eaux côtières comme «zones de non-pêche» lors de la saison de reproduction. L'Indonésie cite une série de mesures de protection introduites à des endroits spécifiques. Les Philippines favorisent les accords entre parties prenantes et prévoient un processus de «voie rapide» pour déclarer des habitats critiques. Les habitats de nidification le long de la partie continentale de la Tanzanie</p> | <p>30</p>      | <p>En général, le niveau de détail fourni dans la plupart des réponses est insuffisant pour évaluer ce qui est réellement fait pour protéger d'autres habitats critiques. Cela pourrait refléter une difficulté d'arriver à une protection adéquate en-</p> | <p>Le projet de Réseau de Sites de l'IOSEA pourrait s'insérer dans le présent débat, car il pourrait servir à mettre en évidence l'importance des sites critiques en dehors des zones protégées.</p>  |

|  |                |                                   |   |
|--|----------------|-----------------------------------|---|
| <p>sont protégés par un réseau d'agents de conservation issus de la communauté. D'autres initiatives comprennent la participation communautaire et la sensibilisation, les moyens de subsistance alternatifs, l'incitation financière et les systèmes de récompense, l'écotourisme et d'autres activités de surveillance. La France et la Tanzanie mentionnent dans leurs rapports des candidatures en attente/officielles pour inclusion dans le réseau de sites de l'IOSEA.</p>  |                | <p>dehors des zones établies.</p> |   |
| <p><b><i>Impacts du développement côtier et mitigation de ces impacts</i></b></p> <p>16. Plus des trois-quarts des États Signataires procèdent à des évaluations de l'impact environnemental du développement côtier et marin et d'autres activités humaines – une amélioration notable depuis 2011 – mais peu d'entre eux déclarent avoir procédé à des évaluations d'impact portant spécifiquement sur les tortues marines. Un pourcentage similaire des États Signataires contrôle la qualité de l'eau, cependant ces efforts ont tendance à ne pas être spécifiques aux habitats des tortues marines. Des mesures sont en place dans pratiquement tous les États Signataires pour interdire l'utilisation de produits chimiques toxiques et d'explosifs. Le Kenya signale une réduction de 80% de l'utilisation d'explosifs, tandis que le Madagascar et la Tanzanie mentionnent d'actuels efforts de mise en œuvre. Les informations communiquées ailleurs suggèrent que l'efficacité de la mise en œuvre est problématique dans de nombreux pays.</p>  | <p>31</p>      |                                   |   |
| <p>17. Près des trois-quarts des États Signataires surveillent leurs récifs coralliens et/ou font un effort à un certain niveau pour réhabiliter les habitats coralliens dégradés. Les activités mentionnées comprennent des actions de surveillance et de réhabilitation, de la recherche fondamentale et de la cartographie, l'amélioration du statut de protection juridique, l'élaboration de plans de relance, l'évacuation des eaux usées, la réduction des menaces spécifiques, et la conduite d'activités d'éducation et de sensibilisation. Plusieurs pays mentionnent des projets de transplantation de récifs coralliens. Les récifs coralliens en Érythrée, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni seraient dans un état presque intact et ne nécessiteraient donc pas de réhabilitation. Plus de 90% des États Signataires sont engagés dans des efforts de réhabilitation des habitats de mangroves dégradées, mais l'importance de ces habitats pour les tortues marines n'est généralement pas mentionnée. En revanche, un peu plus de la moitié des Signataires sont engagés dans le suivi et la réhabilitation des habitats d'herbiers marins, l'Australie étant parmi les plus actifs. Plusieurs autres pays mentionnent des efforts dans lesquels ils sont impliqués, tandis que l'Afrique du Sud rapporte des habitats de mangroves vierges sur ses rivages nationaux.</p> | <p>33 - 34</p> |                                   | <p>Les États Signataires devraient-ils accorder plus d'attention à la protection et la réhabilitation des herbiers marins?</p> <p>Y a-t-il plus d'opportunités de collaboration et de partage de connaissances au niveau international?</p> |

|   |         |   |  |
|---|---------|---|--|
| <p><b>Objectif III: Améliorer la compréhension de l'écologie et des populations de tortues marines</b></p> <p><i>Recherche et suivi</i></p> <p>18. Presque tous les États Signataires citent une documentation relevant de la recherche et de la conservation des tortues marines dans leur pays, allant de revues scientifiques examinées par les pairs à des rapports et compte-rendus d'ateliers. Un bon nombre de listes sont assez fournies et constituent un bon point de départ pour la préparation d'une bibliographie plus complète. La plupart des États Signataires ont des programmes de surveillance de long terme en place ou prévus pour les populations de tortues marines prioritaires. Un examen plus attentif, cependant, semble révéler que seuls environ la moitié des programmes mentionnés s'étendent sur une durée de 10 ans ou plus. Les programmes en Australie, en France, en Oman, au Pakistan et aux Seychelles sont particulièrement remarquables pour leur longévité. Il y a de bonnes raisons de croire que les programmes spécifiques en place dans plusieurs autres pays, qui ont commencé au cours des cinq dernières années, seront étendus indéfiniment.</p> | 35 – 36 | <p>Quelques Signataires pourraient améliorer leurs références pour les amener à un niveau comparable; d'autres qui sont connus pour avoir mené des recherches approfondies devraient compléter les entrées existantes.</p> <p>Les rapports devraient indiquer quand les programmes de surveillance ont commencé et mentionner les espèces concernées et s'il y a eu des ruptures dans la collecte de données.</p> | <p>Il devrait être tenté de compiler des informations sur les plages de référence connues; et de proposer des plages de référence appropriées dans les pays où aucune n'a encore été désignée.</p> <p>(Ce point pourrait être considéré lors du débat relatif au Réseau de Sites pour les Tortues Marines de l'IOSEA.)</p> |
| <p>19. De nouveaux progrès ont été notés dans la conduite d'études génétiques par les États Signataires. L'Iran et le Myanmar ont rejoint l'Australie, la France, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, les Seychelles, la Thaïlande, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Viet Nam dans la liste des pays qui déclarent avoir terminé ou participé à des analyses visant à caractériser l'identité génétique de leurs populations de tortues marines. Une douzaine d'autres Signataires ont collecté ou ont fourni des échantillons destinés à des travaux de recherche en cours. Le degré de coordination régionale de cet important travail n'est pas clair.</p>   | 37      |   | <p>Il pourrait être envisagé de regrouper les principales découvertes génétiques dans un résumé d'ensemble. Comme point de départ, les experts sont invités à fournir des informations de base de leurs travaux de génétique dans l'Annuaire Génétique en ligne de l'IOSEA.</p>  |
| <p>20. Presque tous les États Signataires ont employé des techniques de marquage des nageoires pour tenter d'identifier les voies de migration. Seuls quelques pays présentent de brèves conclusions tirées de leur travail. Les États Signataires sont invités à enrichir et à faire usage de</p>  | 38 – 39 | <p>S'il n'est pas possible pour les Signataires d'inclure les détails</p>   | <p>Une fois que la base de données internationale de balises de l'IOSEA sera</p>   |

|   |                |   |   |
|---|----------------|---|---|
| <p>la base de données internationale de balises de l'IOSEA, nouvellement lancée, qui constitue une plate-forme idéale pour la consolidation de toutes les informations sur les recouvrements de balises internationales. Plus de 80 pour cent des États Signataires ont réalisé des études de suivi par satellite. Les résultats d'un projet de suivi de tortues imbriquées mené dans la région du Golfe seront révélés fin 2014. La base de métadonnées de Suivi par Satellite de l'IOSEA contient maintenant des informations beaucoup plus récentes et détaillées sur les projets de suivi satellitaire menés dans et autour de l'océan Indien. Certains répondants fournissent quelques informations sur certains aspects de leurs travaux de suivi par satellite, mais seulement quelques-uns mentionnent les résultats obtenus, les publications découlant des travaux, et les futures activités prévues. En général, les informations supplémentaires fournies par les Signataires sont insuffisantes pour évaluer l'efficacité globale des études de suivi par satellite ou pour guider l'orientation d'activités futures dans ce domaine. Le Groupe de Travail sur les Tortues Marines de l'océan Indien occidental a développé un formulaire qui pourrait aider à standardiser les exigences d'information à cet égard.</p> |                | <p>spécifiques relatifs aux de recouvrements internationaux de balises dans leurs rapports nationaux, des références spécifiques devraient être fournies sur où ces informations sont publiées, de sorte qu'ils puissent trouver leur place dans la base de données internationale de balises de l'IOSEA.</p> | <p>complètement alimentée, un document pourra se charger de centraliser l'information sur les retours régionaux de balises, à partir de sources publiées et non publiées.</p> |
| <p>21. Plus de la moitié des États Signataires signalent avoir réalisé des études sur la dynamique et/ou les taux de survie des populations de tortues marines. Cependant, il est difficile de juger de la nature et de la valeur scientifique des travaux entrepris, sur la base des informations limitées qui sont fournies. L'Australie, la France, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, la Tanzanie et les États-Unis semblent avoir effectué les travaux les plus approfondis dans ce domaine. Environ quarante pour cent des États Signataires ont effectué des recherches sur la fréquence et la pathologie des maladies de tortues marines, comme le fibropapillome. L'Australie, l'Indonésie et les États-Unis semblent avoir mené les enquêtes les plus rigoureuses à cet égard. Près des trois-quarts des États Signataires indiquent qu'ils promeuvent l'utilisation des connaissances écologiques traditionnelles dans les études de recherche; et la plupart fournissent des informations supplémentaires sur la nature de cette collaboration. Toutefois, la nature du savoir écologique traditionnel et la mesure dans laquelle il est utilisé dans les études de recherche ne sont pas bien articulées dans les rapports nationaux.</p>   | <p>40 – 41</p> | <p>En général, il serait utile si tous les Signataires venaient à citer des rapports publiés et non publiés dans chacun des domaines de recherche mentionnés, et à décrire plus en détail la nature des travaux entrepris.</p>  |   |

|  |         |   |  |
|--|---------|---|--|
| <p><b>Travail collaboratif</b></p> <p>22. Plus de la moitié des États Signataires participent à d'autres plans régionaux ou sous-régionaux d'action qui identifient les priorités de recherche et les besoins de surveillance, et beaucoup citent des exemples précis. Ceux-ci comprennent: le Plan d'action sur les tortues marines du Programme Régional Océanien de l'Environnement; les initiatives des écorégions marines du Sulu-Sulawesi et du Bismarck-Salomon; le MdE des Tortues Marines de l'ASEAN; la recherche coopérative sous l'égide du SEAFDEC et du SEASTAR2000 en Asie du Sud-Est; l'initiative des Philippines et de la Malaisie pour l'Aire de patrimoine protégé des Iles aux Tortues (TIHPA); le projet de Grand écosystème marin pour la baie du Bengale (BOBLME); le programme de conservation marine et d'aires protégées du SACEP; un plan d'action régional sous l'égide de PERSGA; le Groupe de travail sur les tortues marines de l'océan Indien occidental (WIO-MTTF); le plan de conservation des tortues marines et d'action stratégique en océan Indien occidental de l'UICN de 1996; le projet sur les pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (SWIOFP); le projet WIO-LaB de la Convention de Nairobi; et le Groupe de travail de la Commission des Thons de l'Océan Indien sur les écosystèmes et les prises accidentelles (CTOI / WPEB). L'Iran, l'Inde et les Seychelles mentionnent des accords bilatéraux en place ou prévus avec les pays voisins.</p> <p>23. Plus des deux-tiers des États Signataires rapportent avoir mené des études d'identité génétique impliquant une collaboration et des partenariats avec d'autres pays. Plus de 80% auraient entrepris des études collaboratives en matière de migration, impliquant souvent du marquage et du suivi satellitaire. En général, la qualité et la quantité de détail inclus dans les réponses à ces sections varient considérablement, ce qui rend difficile l'interprétation des informations fournies. La mesure dans laquelle ces études peuvent être considérées comme impliquant une collaboration <i>internationale</i> (avec des valeurs ajoutées inédites) est parfois floue.</p> | 43 – 44 | Les autres États Signataires qui sont impliqués dans des activités de conservation des tortues marines à travers des cadres sous-régionaux, des projets ou d'autres arrangements bilatéraux/multilatéraux, sont encouragés à les mentionner explicitement et à décrire brièvement leur implication. |  |
| <p><b>Espèces/populations prioritaires</b></p> <p>24. La plupart des Signataires dressent une liste d'espèces/de populations prioritaires en besoin de mesures de conservation et environ les deux-tiers fournissent des données de recensement ou de tendance pour justifier leur sélection. Les indications sont les mêmes depuis 2011: les tortues vertes figurent en tête de la liste des 17 Signataires; les tortues imbriquées (13 Signataires); les tortues luths (8 Signataires); les tortue olivâtres (5 signataires); les tortues caouannes (trois signataires). NB: quatre Signataires accordent la même priorité à toutes les espèces.</p>   | 45      | Si elles sont complètes, les réponses à cette question ont le potentiel d'aider à orienter les actions collectives futures, en identifiant les espèces populations le plus en besoin d'attention, ainsi que les   | Le nombre d'États Signataires listant les tortues vertes comme relevant de haute priorité de conservation pourrait suggérer que cette espèce devrait être la prochaine candidate à la préparation d'une évaluation globale |

|  |         | pays qui partagent des préoccupations communes.  | d'espèces.  |
|--|---------|--|---|
| <p><b><i>Application pratique et communication des résultats de recherche</i></b></p> <p>25. Plus de la moitié des États Signataires passeraient en revue les résultats de recherche et de suivi et les évalueraient pour leur efficacité; mais seulement huit ou neuf fournissent des informations supplémentaires qui suggèrent que ces examens se produisent régulièrement et qu'ils ont conduit à des changements dans les programmes. Un nombre croissant d'États Signataires décrivent comment les résultats de recherche sont appliqués pour améliorer les pratiques de gestion et d'atténuation des menaces. Ces deux questions sont au cœur de si oui ou non les programmes de recherche sont bien pensés, utilisés de manière stratégique pour aider à améliorer les résultats de conservation, et modifiés si nécessaire à la lumière des évaluations objectives.</p>   | 46      |  | Les États Signataires sont invités à organiser des évaluations périodiques et indépendantes de leurs programmes de recherche, de surveillance et de gestion, afin d'assurer que les objectifs sont atteints. C'est un domaine auquel le Comité Consultatif de l'IOSEA pourrait possiblement contribuer. |
| <p>26. Près de 75% des États Signataires ont pris des initiatives pour standardiser les méthodes et les niveaux de collecte de données – mais la plupart du temps au niveau national plutôt que sous-régional. Seulement 60% échangent occasionnellement des informations et de l'expertise scientifique et technique avec d'autres États (non signataires) de la région, et quatre seulement le feraient systématiquement. Le reste des États échangent rarement ou jamais de l'information et de l'expertise. Quelques bons exemples de partenariats actifs ou de véhicules d'échange d'informations sont données par les Comores, la France, l'Inde, la Malaisie, les Philippines, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et le Royaume-Uni. Plus des deux-tiers des États Signataires compilent et échangent des données sur les populations de tortues marines d'intérêt régional. Plus généralement, cependant, il n'est pas clair si les véhicules de partage d'information sont ciblés spécifiquement vers d'autres États de la région afin de transmettre de l'information qui pourrait être précieuse pour les actions de conservation/de gestion. En outre, les avantages/résultats effectivement tirés de ces interactions ne sont pas décrits, pas plus qu'est donnée une indication sur quelles méthodes ont fonctionné et quelles sont celles qui ont été moins efficaces pour échanger des informations utiles avec d'autres pays. Tous les Signataires pourraient améliorer leurs rapports dans ces domaines.</p> | 47 – 50 | Les Signataires qui ont adopté des méthodes standard, y compris des formulaires de collecte de données, devraient fournir des détails et des copies au Secrétariat, afin de les poster sur le site Web de l'IOSEA. | Les États Signataires pourraient envisager de s'engager dans un brainstorming sur les moyens de promouvoir et d'améliorer la standardisation / l'harmonisation des méthodes au sein et entre les régions, pour les cas où ceci n'est pas déjà fait.   |

|   |       |   |   |
|---|-------|---|---|
| <p><b>Objectif IV: Augmenter la sensibilisation du public et accroître la participation du public</b></p> <p><i>Education et sensibilisation</i></p> <p>27. Pratiquement tous les États Signataires ont dans une certaine mesure collecté, développé et/ou disséminé divers matériels pédagogiques portant spécifiquement sur la conservation des tortues marines. L’Australie, la France, l’Inde, l’Indonésie, le Kenya, les Philippines, les Seychelles, le Sri Lanka, la Tanzanie et le Viet Nam semblent avoir été particulièrement actifs dans ces domaines. Les étudiants et les communautés locales/de pêcheurs semblent avoir reçu le plus d’attention, suivi des touristes, des enseignants et des médias, et des décideurs politiques. Les militaires marins et les scientifiques semblent avoir reçu le moins d’attention. Il peut être intéressant de noter la portée limitée des campagnes de sensibilisation et d’éducation sur l’industrie de la pêche et des groupes autochtones.</p> | 51-56 | Si les Signataires venaient à fournir un inventaire plus complet et plus descriptif (avec des titres, de brèves explication sur les contenus, sur le public cible, les années de production, les versions linguistiques disponibles, etc.), cela donnerait une meilleure idée de si oui ou non de nouvelles initiatives sont nécessaires (par exemple, produire plus de supports, étendre la diffusion, etc.) et si des matériaux déjà produits peuvent être utilisés, ou adaptés pour être utilisés, dans d’autres pays. | Cela pourrait être un projet intéressant pour un/une stagiaire de préparer un rapport de synthèse des initiatives de sensibilisation/ d’éducation menées dans chaque pays, dans le but de mettre en évidence les idées nouvelles; ainsi que de démontrer d’éventuelles lacunes et faiblesses existantes ainsi que toute duplication évidente des efforts. |
| <p><i>Moyens de subsistance alternatifs</i></p> <p>28. Environ 60% des États Signataires ont pris des mesures pour identifier et faciliter des moyens de subsistance alternatifs, y compris des activités génératrices de revenus, pour les communautés locales. La gamme d’initiatives comprend: la conversion à l’aquaculture ou à des activités horticoles; la surveillance des plages/la protection des nids; l’écotourisme et la gestion axée sur les tortues; la production artisanale; la mise à disposition de prêts bonifiés; et la réorientation et la rémunération des artisans. En général, il est difficile d’évaluer l’efficacité des programmes mentionnés ou leur potentiel de reproduction ailleurs du fait du peu d’information présenté. Un document qui décrirait dans le détail certains programmes de subsistance alternative réussis de par la région, voire au-delà, pourrait servir de guide précieux à d’autres</p>   | 54    | Les programmes devraient être décrits plus en détail et inclure les délais, les coûts, etc.; les défis qui ont été confrontés/surmontés, ainsi que les difficultés insurmontables; l’efficacité globale des   | En tant que sujet d’intérêt pour de nombreux États Signataires n’étant pas suffisamment traité dans les Rapports Nationaux, les États Signataires sont invités à préparer des résumés distincts d’une ou deux page des programmes alternatifs   |

|   |         |   |  |
|---|---------|---|--|
| pays qui recherchent des solutions à des défis similaires.  |         | programmes; et une indication de leur potentiel de reproduction ailleurs. | de subsistance menés, en soulignant leurs points forts et leurs faiblesses.  |
| <p><b><i>Implication des parties prenantes</i></b></p> <p>29. Plus des deux-tiers des États Signataires ont entrepris des initiatives visant à impliquer les parties prenantes et les communautés locales dans la planification et / ou la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion. Un peu plus de 85% déclarent une certaine collaboration de la part des institutions gouvernementales, des ONG et du secteur privé dans les efforts de conservation des tortues marines. Un certain nombre d'initiatives méritent d'être mentionnés: le Groupe national de réhabilitation des tortues de l'Australie; le projet du Bangladesh pour renforcer la coopération régionale pour la protection de la faune; la participation du gouvernement, des ONG et des acteurs privés dans le comité de gestion d'un parc marin aux Comores; un réseau national de groupes de conservation des tortues en Inde; un large groupe national de conservation des tortues marines au Kenya; des activités du secteur privé dans la conservation des tortues aux Maldives; la participation du secteur privé à un programme «Adoptez une tortue » en Malaisie; l'encouragement de la part des Seychelles du secteur privé et des habitants des zones côtières à s'impliquer dans des projets de conservation, y compris de surveillance; la participation de l'industrie pétrolière dans les activités de conservation des tortues marines en Iran et aux E.A.U; et la participation du secteur touristique aux E.A.U et en Tanzanie; le financement ciblé par le gouvernement et les entreprises d'initiatives de conservation au Royaume-Uni; ainsi que la création de comités de pilotage nationaux pour la conservation des tortues et la collaboration entre les organismes gouvernementaux et les ONG compétentes dans plusieurs pays.</p> | 55 – 56 | Même remarque que pour les moyens de subsistance alternatifs.             | Même remarque que pour les moyens de subsistance alternatifs.  |
| <p><b>Objectif V: Accroître la coopération nationale, régionale et internationale</b></p> <p><b><i>Combat contre le commerce illégal</i></b></p> <p>30. Les trois-quarts des États Signataires ont des mécanismes en place et coopèrent avec les autres États pour tenter de dissuader le commerce international illicite. Les collaborateurs comprennent les autorités de gestion de CITES/le Secrétariat de CITES; Interpol; les services douaniers nationaux ou étrangers; les autorités aéroportuaires, portuaires et de garde côtière; les réseaux spécialisés de mise en œuvre; les agences de la faune sauvage; ainsi que diverses organisations non gouvernementales concernées (telles que TRAFFIC). Environ les trois-quarts</p>  | 57, 59  |   | Les enjeux entourant le commerce illicite (domestique et international) des tortues et des produits issus de tortues sont généralement |

|  |                |  |   |
|--|----------------|--|---|
| <p>des Signataires auraient entrepris un examen national de leur conformité avec les obligations de la CITES en ce qui concerne les tortues marines. Un nombre similaire de pays ont leurs propres programmes de formation CITES ou participent/collaborent à ceux d'autres organismes; mais seulement une poignée fournissent plus de détails.</p>  |                |  | <p>sous-déclarés; et nécessitent un examen plus approfondi des États Signataires.</p>   |
| <p>31. Environ 85% des États Signataires ont des mesures en place pour prévenir, contrecarrer et éliminer le commerce <i>illégal</i> des produits domestiques de tortues marines. Les Seychelles se réfèrent à la législation, aux partenariats publics, à la collaboration interinstitutionnelle, à la formation et aux programmes d'éducation et de sensibilisation. Parmi les mesures évoquées par d'autres États Signataires figurent: les patrouilles et la surveillance régulière des plages ; les programmes d'éducation et de sensibilisation destinés aux communautés côtières; la formation du personnel chargé de l'application de la loi; les enquêtes sur les cas de braconnage; la surveillance des ports, aéroports et autres lieux où le commerce illégal est susceptible de se produire; la coopération avec d'autres agences; la collaboration avec le service des douanes; les poursuites judiciaires des affaires et l'imposition d'amendes en cas de violation; et le contrôle régulier des stocks légaux de carapace. Un certain nombre de Signataires attirent l'attention sur des lacunes ou des difficultés de mise en œuvre, en particulier dans les zones reculées, et où il y a une dépendance à la récolte des œufs pour subsister. Très peu d'États Signataires semblent avoir échangé des informations ou posé certaines questions de conformité et/ou de commerce dans des discussions bilatérales ou dans des forums internationaux. Aucun Signataire n'a mentionné d'obstacle particulier à l'identification des routes du commerce illégal ou à sa dissuasion, bien qu'un tel commerce illégal soit connu pour se produire.</p> | <p>58 – 59</p> |  |   |
| <p><b><i>Problèmes de gestion identifiés; actions nationales prioritaires</i></b></p> <p>32. Douze États Signataires (l'Australie, les Comores, la Jordanie, le Kenya, la Malaisie, le Myanmar, l'Arabie Saoudite, les Seychelles, le Sri Lanka, le Royaume-Uni, les États -Unis et le Viet Nam) ont déjà des plans d'action nationaux en place. Le Viet Nam fournit des détails instructifs sur l'efficacité de son plan à ce jour. Au moins neuf autres Signataires travailleraient sur un plan national, beaucoup étant apparemment à un stade avancé de développement ou de révision. Dans l'ensemble, de bons progrès semblent avoir été accomplis dans ce domaine, bien que peu d'informations soient disponibles sur la mesure dans laquelle les dispositions du plan de gestion et de conservation de l'IOSEA se sont traduites en mesures de gestion clés au niveau national. Seuls quelques Signataires semblent exiger un examen périodique de leurs plans nationaux de conservation des tortues.</p>   | <p>60 – 61</p> |  | <p>Les États Signataires devraient prendre l'habitude de soumettre au Secrétariat des copies papier ou électroniques de leurs plans d'action nationaux pour servir de référence future et pour être mis en ligne, le cas échéant.</p> |

|  |         |  |  |
|--|---------|--|--|
| <p>33. Environ les trois-quarts des États Signataires identifient des activités de conservation et de gestion qu'ils estiment être parmi leurs priorités d'action. Les neuf plus grandes priorités sont les suivantes: (1) la réalisation d'<b>études ciblées</b> sur les tortues marines et leurs habitats; (2) l'établissement de <b>mesures de protection</b> et de <b>conservation des habitats</b>; (3) l'établissement ou le renforcement des <b>programmes d'éducation et d'information</b>; (4) le <b>renforcement des capacités, la formation et les partenariats</b>; (5) la réduction de la <b>capture et de la mortalité accidentelle</b>; (6) l'identification et la documentation des <b>menaces</b>; (7) le renforcement de la <b>participation du public</b>; et (8) le renforcement de la <b>coopération</b>, des mécanismes d'échanges d'information et l'élaboration de programmes de <b>gestion des plages</b> de nidification. Seuls trois États Signataires semblent accorder une haute priorité à la mise au point de moyens de subsistance alternatifs, en dépit du rôle majeur de ce champ d'action pour la viabilité des populations de tortues marines. Presque tous les États Signataires listent un ou plusieurs enjeux de gestion locale pour lesquels ils considèrent une coopération internationale nécessaire. La <b>recherche coopérative</b> dans plusieurs domaines (par exemple, l'identification des voies de migration, les études d'habitats et de génétique, le suivi par satellite ou par marquage, et l'identification des populations de tortues) figure en bonne place, avec environ 25 Signataires jugeant la coopération internationale dans ces domaines « importante ou essentielle ». Un nombre croissant d'États Signataires (25) identifient également la <b>pêche illégale dans les eaux territoriales</b> comme une priorité. Celle-ci est suivie de près par la <b>formation/le renforcement des capacités, la mise en œuvre/les patrouilles dans les eaux territoriales</b>, et les <b>marées noires, la pollution et les débris marins</b>.</p> | 62 – 65 | <p>Les Signataires devraient expliquer ou préciser davantage les priorités qu'ils ont énumérées. Cela comprendrait, le cas échéant, des informations plus précises sur la localisation géographique de l'activité, les autres acteurs qui devraient être impliqués, et les délais dans lesquels le programme de travail devrait idéalement être réalisé.</p> | <p>Un examen de ces résultats pourrait fournir des orientations aux États Signataires sur quels sont les sujets de travail qui seraient de bons candidats (et des priorités) pour une action commune.</p>  |
| <p><i>Mécanismes de gestion cooperative</i></p> <p>34. Plus de 80% des États Signataires font mention d'un mécanisme qui est, ou pourrait potentiellement être, utilisé pour renforcer la coopération en matière de conservation et de gestion des tortues marines au niveau sous-régional (avec un haut degré de concordance avec les mécanismes énumérés au paragraphe 22 ci-dessus). Cependant, très peu indiquent, le cas échéant, les atouts particuliers que les organisations citées pourraient apporter à la conservation des tortues marines dans la région de l'IOSEA, ou leur capacité à jouer un rôle plus large en matière de coordination. Un certain nombre d'États Signataires rapportent avoir développé ou contribuer actuellement à des réseaux de gestion coopérative des populations communes. Peu d'information est disponible quant aux mesures prises par les États Signataires pour encourager les organes régionaux de gestion des pêches (ORP) à adopter des mesures de conservation des tortues marines dans les ZEE et en haute mer.</p>  | 67– 69  |  | <p>Les États Signataires de l'IOSEA qui participent à la CTOI, qui attache un intérêt croissant pour les questions de conservation des tortues marines, sont encouragés à accroître leur participation aux délibérations de la CTOI, en particulier en ce qui concerne les interactions pêcheries-tortues.</p> |

|   |         |  |  |
|---|---------|--|--|
| <p><b><i>Renforcement des capacités / des programmes de formation et des partenariats</i></b></p> <p>35. La France, le Mozambique, le Myanmar, le Pakistan, les Philippines, la Tanzanie et le Viet Nam sont parmi les pays ayant accordé le plus d'attention à leurs besoins actuels en matière de renforcement des capacités et de ressources. Le besoin de renforcement des capacités le plus communément identifié est celui en personnel qualifié, en technologie des engins de pêche, en mise en application des lois, ainsi qu'en «formateurs» qui peuvent travailler avec les bénévoles, étudiants et chercheurs.</p>   | 70- 71  | <p>Il serait utile pour les États Signataires concernés par cette question qu'ils indiquent où réside leur incapacité actuelle, tant en termes de ressources humaines que de matériel disponibles pour les activités de conservation de tortues marines, et qu'ils donnent une image plus claire de la mesure dans laquelle le progrès dans des domaines spécifiques est entravé du fait de ce manque de ressources.</p> |  |
| <p>36. La plupart des États Signataires ayant répondu ont organisé des formations dans les techniques de conservation et de gestion des tortues marines, mais la plupart des réponses données n'indiquent pas clairement si ou comment cette activité de formation s'est coordonnée au niveau régional. L'Australie, le Bangladesh, l'Erythrée, la France, l'Inde, le Myanmar, les Seychelles, les États-Unis, la Tanzanie et le Viet Nam décrivent des activités plutôt poussées. Plus de 85% des États Signataires ont mis en place un ou plusieurs partenariats avec les universités, les organisations compétentes et les institutions de recherche à l'échelle nationale et/ou internationale.</p> | 72 – 73 | <p>Dans presque tous les cas, il serait utile que les répondants décrivent les partenariats plus en détail, en particulier si ceux-ci sont porteurs de quelconques approches novatrices pour la conservation et la gestion des tortues, qui pourraient être d'intérêt ou pertinence pour d'autres États Signataires, en tant que modèles de meilleures pratiques.</p>  | <p>En général, il serait utile que les États Signataires décrivent leurs activités de formation plus en détail afin de donner une image plus claire de l'efficacité de celles-ci et de la nécessité éventuelle de les intensifier; et de dégager où des synergies pourraient être créées par des actions conjointes.</p> |

|  |         |  |  |
|--|---------|--|--|
| <p><b><i>Efficacité des politiques nationales et des lois</i></b></p> <p>37. Environ les trois-quarts des Signataires fournissent des commentaires sur l'efficacité des politiques et des lois nationales relatives à la conservation des tortues marines et de leurs habitats. L'Australie indique qu'une évaluation de son plan de réhabilitation des tortues marines conduite vers 2008 a montré que la grande majorité des actions du plan avaient été terminées ou étaient en cours, amenant des changements majeurs de perception du public. La France signale une réduction significative du braconnage à La Réunion à la suite d'actions de la police, d'une capacité accrue et d'une meilleure prise de conscience; tandis qu'à Mayotte l'efficacité est faible à cause d'une limitation des ressources pour la lutte anti-braconnage. Plusieurs pays mentionnent que les politiques et les lois elles-mêmes sont efficaces (par exemple, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, l'Afrique du Sud, le Sri Lanka, les États-Unis), mais l'application des lois dans de nombreux pays (Bangladesh, Comores, Érythrée, Indonésie, Kenya) est signalée comme étant problématique en raison de ressources limitées. En Iran, un manque de matériel et de personnel ainsi que le nombre important de sites à contrôler posent des défis logistiques. Le Madagascar fait état de difficultés dans l'application des lois au niveau national en raison d'un manque de coopération entre les différents départements, en contraste avec la mise en œuvre efficace aux niveaux régional (principalement sud-ouest) et local. L'Île Maurice rapporte que ses populations de tortues se trouvent sur des îlots éloignés loin de la terre ferme, rendant leurs habitats difficile à conserver et à protéger. Au Mozambique, il n'y aurait pratiquement pas d'activités de contrôle en-dehors des aires de conservation ou des zones où des programmes de conservation sont actuellement en cours, et le manque de motivation et de sensibilisation du personnel chargé de la mise en œuvre exacerbe le problème. Les Philippines rapportent une bonne efficacité des lois nationales dans certaines régions, où le soutien des ONG et des « organisations populaires » est assuré. Les Seychelles notent que les peines pour les infractions ont été sensiblement augmentées conformément à la modification de la législation introduite en 2001, ce qui semble avoir eu un effet dissuasif; mais la protection des habitats des tortues reste insuffisante. En Afrique du Sud, le système en place est reporté comme étant très efficace, avec un fort taux de mise en œuvre associé à un nombre relativement faible d'infractions. La Tanzanie note un certain nombre d'importantes lacunes en termes de législation, ainsi que des capacités insuffisantes pour une application efficace des lois relatives à la conservation des tortues.</p> | 74      |  | <p>Si les réponses des États Signataires venaient à être plus complètes, il pourrait être possible d'élaborer une matrice ou une liste de forces/faiblesses typiques dans la mise en œuvre des politiques et de la législation nationales, de façon à dégager ce qui a fonctionné ou pas, et pourquoi. Des approches adoptées dans un pays particulier pourraient constituer des solutions applicables dans un autre pays.</p> |
| <p>38. Environ les trois-quarts des États Signataires ont mené ou mènent actuellement un inventaire des politiques et des lois dans le but de combler les lacunes ou les obstacles en matière de conservation des tortues marines. Onze États Signataires rapportent avoir rencontré des difficultés spécifiques de coopération dans la mise en œuvre de la législation pour assurer</p>   | 75 – 76 | <p>Il serait utile que la nature de l'inventaire étant ou ayant été entrepris soit décrite</p> | <p>Un plus grand partage de l'information entre les États Signataires sur les difficultés rencontrées et</p>   |

|  |                |   |  |
|--|----------------|---|--|
| <p>la compatibilité de l'application de lois par et entre les juridictions. Les difficultés rencontrées comprennent: la nécessité d'arrangements pratiques permettant aux agents d'une administration donnée d'aider à faire appliquer la législation dans une autre administration; la détention de non-ressortissants soupçonnés d'avoir commis une infraction à la loi d'un pays en utilisant un navire étranger; des priorités concurrentes entre les départements en charge du tourisme et ceux en charge de la faune sauvage; des différences d'interprétation des lois entre les ministères de l'environnement, de la pêche et du commerce; l'absence de juridiction spécifiquement compétente pour la conservation des tortues marines; des différences de spécifications légales pour le maillage des filets de pêche; une coopération et une application des lois variables au niveau transfrontalier, en fonction du sujet et de la frontière dont il est question; un manque général ou spécifique de coopération/coordination; un manque de sensibilisation à la législation existante; des problèmes pour identifier les canaux de communication efficaces avec les pays voisins; et un manque de directives standardisées pour la gestion des écloséries.</p> |                | <p>plus en profondeur (par exemple, en identifiant la législation ou la réglementation en cours de révision, en donnant les dates attendues/ réelles de début et d'achèvement de l'inventaire et, éventuellement, en indiquant s'il y avait une raison particulière le justifiant).</p> | <p>les solutions trouvées, en ce qui concerne l'application des lois et des règlements, pourrait fournir des idées pratiques pour application ailleurs.</p>  |
| <p><b>Objective VI: Promouvoir et supporter la mise en œuvre du MdE</b></p> <p><i>Renforcement institutionnel</i></p> <p>39. L'adhésion des pays-clés de l'IOSEA étant maintenant presque complète, cette activité de promotion est peut-être moins pertinente qu'elle n'ait pu l'être par le passé. Seulement une douzaine de Signataires auraient récemment encouragé, ou ont l'intention d'encourager, d'autres États à signer le mémorandum d'entente. Les E.A.U ont organisé en février 2014 un atelier régional qui a constitué une opportunité pour deux nouveaux pays à signer le mémorandum d'entente de l'IOSEA. Neuf Signataires (environ 30%) indiquent qu'ils sont actuellement favorables à l'amendement du mémorandum d'entente pour en faire un instrument juridiquement contraignant. Seuls 13 Signataires expriment une quelconque opinion à l'égard de la même question posée sur un horizon de temps plus long; et les résultats restent peu concluants. La Sixième Réunion des États Signataires a décidé de retirer la discussion de cette question des sujets régulièrement inscrits à l'ordre du jour, étant entendu qu'elle pourrait être rétablie à l'avenir si un regain d'intérêt est exprimé.</p>   | <p>77</p>      |   | <p>Certains pays importants pour la conservation des tortues marines dans la région (par exemple, la Chine, le Japon, la République de Corée) restent en-dehors de l'accord de l'IOSEA. Les États Signataires actuels devraient les encourager activement à envisager un engagement.</p> |
| <p>40. Bien que tous les Signataires qui ont fourni un support financier ou en nature n'en fassent pas mention dans leurs rapports nationaux, l'Australie, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les États-Unis ont fourni un financement constant et substantiel depuis de nombreuses années pour faire face aux coûts de fonctionnement du Secrétariat, pour l'organisation de réunions et pour la mise en œuvre de projets. Plusieurs autres Signataires (France, Inde, Oman et Thaïlande) ont également apporté des contributions importantes depuis 2008. Les Maldives,</p>   | <p>79 – 80</p> | <p>Tous les États Signataires sont encouragés à essayer de décrire les ressources qui ont été mobilisées pour la mise en œuvre</p>  | <p>Le sujet du support institutionnel à l'IOSEA est traité dans le document MT-IOSEA/SS.7/Doc. 11.</p>   |

|  |                |   |   |
|--|----------------|---|---|
| <p>l'Ile Maurice, le Mozambique, le Myanmar et la Tanzanie ont tous versé des contributions volontaires au cours des dernières années en accordance avec le barème volontaire indicatif. L'Iran a exprimé une intention de se faire l'hôte des futures réunions/ateliers de l'IOSEA. Près de 20 États Signataires font référence aux sources nationales de financement pour la mise en œuvre des activités de conservation des tortues marines au niveau national. Cependant, à quelques exceptions près, l'information quantitative fournie sur les dépenses réelles des programmes n'est généralement pas spécifique.</p>  |                | <p>des activités de conservation des tortues marines, afin de servir de référence pour de futures comparaisons.</p>   |   |
| <p>41. Environ les deux-tiers des États Signataires ont sollicité des fonds ou recherché des partenariats avec d'autres gouvernements ou des grands bailleurs de fonds, des industriels, le secteur privé, etc. pour des activités de conservation des tortues marines. Les sponsors/partenaires comprennent, entre autres: le PNUD, la Banque Mondiale, le FEM, SEAFDEC, SWIOFP, WWF, WCS, CI, et diverses autres entreprises donatrices et fondations privées. Les approches utilisées sont très variées et semblent ne pas se concurrencer. Il serait utile que les Signataires qui ont réussi à obtenir des financements externe puissent fournir des informations complémentaires donnant une image plus claire de l'efficacité de ces approches (et mentionner aussi les échecs afin que des leçons puissent être tirées de ces expériences). Seulement environ 8 États Signataires ont exploré les possibilités offertes par l'utilisation d'instruments économiques pour la conservation des tortues marines et de leurs habitats. Les exemples sont les suivants: des programmes de tortues et d'adoption de nids; des activités d'éco-tourisme générant des revenus, des prêts bonifiés accordés aux familles concernées; et la promotion de moyens de subsistance alternatifs tels que l'aquaculture. L'Indonésie mentionne un éventuel partenariat en cours d'exploration qui introduirait des hypothèques environnementales accordées aux communautés locales qui interagissent avec les récifs coralliens et les plages de nidification.</p> | <p>81 – 82</p> | <p>En général, il serait utile que les Signataires qui ont recours à des instruments économiques fournissent plus d'informations (par exemple sur les coûts, le montant des revenus générés par ces initiatives, les avantages pour les communautés locales, etc.); et commentent plus généralement sur leur efficacité et rentabilité, en prenant en compte les circonstances atténuantes.</p> |   |
| <p>42. La plupart des États Signataires ont désigné un organisme chef de file responsable de la coordination des politiques nationales de conservation et de gestion des tortues marines. Les réponses à une question connexe - visant à déterminer les rôles et les responsabilités des autres organismes gouvernementaux pouvant avoir un intérêt périphérique - étaient plus ambiguës. Un tiers des Signataires déclarent avoir effectué un examen des rôles et responsabilités des organismes gouvernementaux, et peu de détails sont fournis. Sur les 65% qui n'ont pas effectué ou terminé un tel examen, plusieurs rapportent l'envisager; tandis que quelques-uns indiquent qu'il n'y a pas besoin d'un examen plus approfondi car les mandats sont déjà clairs.</p>   | <p>81 – 84</p> |   | <p>Étant donné que la communication de base inter-agences et la coordination sont fondamentales pour le succès des efforts de conservation, les États Signataires sont encouragés à identifier les différents organismes qui ont un rôle à jouer.</p> |